



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2020
Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 27 novembre 2020, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Daniel Hug, Pascale Mottet, Denis Neuhaus, Philippe Gremaud
Présents : 92 citoyennes et citoyens (4 % de 2298 électeurs)
(1 citoyenne arrive au point 2 de l'ordre du jour)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 septembre 2020
2. Budgets 2021
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3
 - 2.2.2 Installation d'un ascenseur, bâtiment communal Ursy
 - 2.2.3 Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal Ursy
 - 2.2.4 Crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens
 - 2.2.5 Création d'un aqueduc, ruisseau de Vauderens
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Vente de l'ancien bâtiment scolaire d'Esmonts, parcelle 2116 RF
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)
5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG)
7. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard, après l'approbation du procès-verbal de la présente assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités.
M. le Syndic salue la presse : Mme Claire Pasquier pour le journal « La Gruyère ».

La pandémie Covid-19 nous oblige à adapter nos comportements et nos habitudes. Le virus est toujours présent et il s'agit encore et toujours de nous protéger et de respecter les règles édictées par l'OFSP.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 septembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2020, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	OUI	91	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Budget 2021

Introduction de M. le Syndic : le budget de fonctionnement 2021 présente un excédent de charges de CHF 847'145.50. Nous savions que des années plus difficiles allaient arriver. L'investissement conséquent de notre nouvelle école, les nouvelles et importantes charges provenant des associations du district, le tout ajouté à une estimation prudente des recettes fiscales sont les raisons de cette projection. Si l'évolution de la situation devra toujours être soigneusement analysée à l'avenir, il n'y a pas lieu de trop s'alarmer car :

- Les comptes ont toujours bouclés, ces dernières années, avec un excédent de produits de plus d'un million de francs ;
- L'introduction du MCH2 (Modèle comptable harmonisé 2) a permis de créer une réserve de réévaluation de plus de 19 millions de francs pour notre commune. Celle-ci servira à couvrir les éventuels excédents de charges aux comptes ;
- La planification financière, qui devra être établie pour le budget 2022, renseignera plus précisément sur l'évolution des finances communales.

Le Conseil communal apporte un soin tout particulier à surveiller cette évolution. Fiscalement, notre commune est dans les plus avantageuses du district. L'objectif pour les autorités est toujours de trouver ce bon équilibre entre une fiscalité acceptable et/ou favorable et de conserver la possibilité d'investir pour les besoins de la population de notre commune (entretien des routes, des bâtiments, etc...).

La situation financière de notre commune est bonne. La dette par habitant est certes momentanément élevée (école) mais la capacité d'investissement est toujours très appréciable (CHF 25'871'000.00). Avant de passer en revue le budget de fonctionnement 2021, M. le Syndic présente les principaux travaux qui ont dû être établis pour passer au MCH2.

2.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement 2021

Libellé	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration générale	1'125'860.00	188'600.00
Ordre et sécurité publics, défense	330'790.80	153'050.00
Formation	5'059'187.35	456'400.00
Culture, sport et loisirs	499'492.75	110'300.00
Santé	1'523'792.95	43'200.00
Prévoyance sociale	1'559'078.30	64'300.00
Trafic et télécommunications	957'755.00	281'700.00
Protection de l'environn. et aménag. du territoire	1'567'917.85	1'307'149.85
Economie publique	50'140.35	0.00
Finances et impôts	286'070.00	9'508'240.00
Totaux	12'960'085.35	12'112'939.85
Excédent de charges		847'145.50

M. le Syndic explique les principales variations :

Administration générale :

- augmentation des frais pour la maintenance informatique

Ordre et sécurité publics, défense :

- augmentation de la participation au Service officiel des curatelles
- augmentation de la participation à l'Association Pompiers Glâne-Sud
- amortissement du stand de tir de Porsel

Formation :

- le matériel et les fournitures scolaires sont maintenant pris en charge par le Canton
- Cycle d'orientation de la Glâne : augmentation suite à l'ouverture du nouveau centre sportif, culturel et scolaire « Epicentre »
- conservatoire : participation en fonction des élèves
- frais et matériel supplémentaires en raison de la pandémie
- amortissement du nouveau centre scolaire à Ursy

Culture, sport et loisirs :

- rien de particulier

Santé :

- augmentation des frais pour les homes médicalisés régionaux

Prévoyance sociale :

- augmentation de la participation cantonale aux institutions spécialisées

Trafic et télécommunications :

- participation au trafic régional en augmentation chaque année

Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

- approvisionnement en eau, chapitre couvert à 77.23%
- traitement des eaux usées, chapitre couvert à 100%
- augmentation des coûts liés aux STEP
- augmentation de la participation de l'entreprise Mifroma SA (traitement des eaux usées)
- gestion des déchets, chapitre couvert à 88.10%
- augmentation de la taxe de base pour les déchets dès le 1^{er} janvier 2021
- frais supplémentaires pour l'entretien du cimetière (désaffectation)

Economie publique :

- rien de particulier

Finances et impôts :

- estimation prudente des recettes fiscales

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Budget des investissements

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2021. Au total, ils se montent à CHF 350'000 net.

Désignation	Charges en CHF	Produits en CHF
Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3	50'000.00	
Installation d'un ascenseur, bâtiment communal Ursy	200'000.00	
Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal Ursy	30'000.00	
Crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens	30'000.00	
Création d'un aqueduc, ruisseau de Vauderens	40'000.00	
Total net	350'000.00	

2.2.1 Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour la présentation de cet investissement.

M. Patrice Conus informe que le dossier d'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) est actuellement en examen préalable auprès du Canton. Un retour au printemps 2021 est espéré. En fonction des différents préavis des services cantonaux, des corrections et adaptations devront être effectuées. C'est la raison pour laquelle une demande de crédit est nécessaire pour finaliser, en collaboration avec le bureau d'urbanisme, l'étape 3 de la procédure d'harmonisation qui comportera les travaux suivants :

- analyse des préavis des différents services
- adaptation du règlement communal d'urbanisme et du plan d'affectation des zones
- adaptation et mise à jour du rapport explicatif
- mise à jour du programme d'équipement
- présentation du dossier d'harmonisation à la population
- élaboration du dossier pour la mise à l'enquête publique
- diverses séances (urbaniste, commission d'aménagement, Conseil communal)

Demande d'investissement :

Coût	CHF	50'000.00
------	-----	-----------

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 10 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo)	CHF	5'000.00
--	-----	----------

Intérêts 3 %	CHF	1'500.00
--------------	-----	----------

Total	CHF	6'500.00
-------	-----	----------

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.
 « Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 50'000.00. Cet investissement sera couvert par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 6'500.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3 est acceptée à l'unanimité.

2.2.2 Installation d'un ascenseur, bâtiment communal Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal.

M. Patrice Conus présente cet investissement. Les travaux d'amélioration et d'extension des locaux de l'administration communale touchent à leur fin. Pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite à l'administration communale, l'installation d'un ascenseur est proposée. Ce dernier desservira les trois niveaux du bâtiment au centre de la cage d'escaliers existante. Cette demande d'investissement comporte les travaux suivants : étude statique par un bureau d'ingénieurs, ascenseur, serrurerie, verres, alimentation électrique, fosse béton, modification du chauffage au sol, réparation chapes et carrelage, modification serrurerie et main courante, peinture et divers.

Demande d'investissement :

Coût CHF 200'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 3 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) CHF 6'000.00

Intérêts 3 % CHF 6'000.00

Total CHF 12'000.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 200'000.00. Cet investissement sera couvert par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 12'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

Mme Pascale Mottet : un ascenseur sera posé pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'administration communale. Le Conseil communal a-t-il pensé à adapter la porte d'entrée du bâtiment ?

M. le Syndic : oui, nous avons un projet de rénovation extérieure du bâtiment administratif. La porte sera remplacée à cette occasion. La problématique de la porte d'entrée est connue.

M. Alain Cotting : une entreprise a-t-elle déjà été retenue pour ces travaux ?

M. le Syndic : le Conseil communal a 3 offres en sa possession. L'adjudication aura lieu au début de l'année 2021.

M. Christian Bérard : dans les frais d'entretien, il ne faudra pas oublier de prendre en compte les frais de maintenance annuelle.

M. le Syndic : oui, un contrat d'entretien est obligatoire.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit pour l'installation d'un ascenseur, bâtiment communal Ursy est acceptée à l'unanimité.

2.2.3 Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal.

M. Patrice Conus présente cet investissement. En octobre 1987, la Commune d'Ursy inaugurait son nouveau centre administratif et sportif. Aujourd'hui, ce bâtiment a besoin d'être adapté aux normes thermiques. En effet, dans les locaux il fait très chaud en été et très froid en hiver, sans parler des courants d'air. Ce bâtiment est très gourmand en énergie. Le Conseil communal demande un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment. Suite à l'étude, une demande d'investissement pourra être présentée en assemblée communale.

Demande d'investissement :

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 3 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) CHF 900.00

Intérêts 3 % CHF 900.00

Total CHF 1'800.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 1'800.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Marcel Bischof : le crédit demandé concerne uniquement la partie centrale du bâtiment ?

M. le Syndic : ce crédit d'étude concerne les trois copropriétaires, à savoir la Commune d'Ursy, la Paroisse d'Ursy et l'Association du centre sportif Ursy (ACSU)

M. Simon Bischof : se pose la question de savoir si dans un bâtiment qui date de 1987 il y a de l'amiante.

M. Patrice Conus : nous ne pouvons pas répondre actuellement. Toutefois un contrôle d'amiante est obligatoire en cas de travaux.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ La demande de crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal Ursy est acceptée à l'unanimité.

2.2.4 Crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal.

M. Patrice Conus présente l'investissement. Cela fait bientôt 2 ans que le nouveau centre scolaire est en activité à Ursy. Les deux anciennes salles de classe avec leurs annexes fournissent un potentiel intéressant pour y aménager deux appartements. De plus, il serait également possible d'aménager un studio dans l'ancien bureau communal. Raison pour laquelle, le Conseil communal présente cette demande de crédit d'étude. Suite à cette étude, une demande d'investissement pourra être présentée en assemblée communale.

Demande d'investissement :

Coût CHF 30'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 3 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance CHF 900.00

sur les finances communales (OFCo)

Intérêts 3 % CHF 900.00

Total CHF 1'800.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Dominique Gavillet, membre de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 1'800.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens est acceptée à l'unanimité.

2.2.5 Création d'un aqueduc, ruisseau de Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson, Vice-syndic, pour présenter cet investissement.

M. Bernard Oberson présente l'investissement. Suite à la mise à l'enquête publique du PED « Es Pignets-Praz-Pétoz » à la Route de Bionnens à Vauderens, le Service cantonal des lacs et cours d'eau demande de prendre des mesures car le quartier sis en contrebas se trouve dans une zone de dangers liés aux crues et au ruissellement. Il est nécessaire d'augmenter la capacité hydraulique de l'aqueduc du ruisseau de Vauderens. Le coût de cet investissement s'élève à CHF 40'000.00.

Demande d'investissement :

Coût CHF 40'000.00

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 2.5 %, selon l'art. 23 de l'ordonnance sur les finances communales (OFCo)	CHF	1'000.00
Intérêts 3 %	CHF	1'200.00
Total	CHF	2'200.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, vice-présidente de la Commission financière.

« Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 40'000.00. Cet investissement sera couvert par des crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 2'200.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Frédéric Bach : les intérêts sont toujours calculés à 3 % pour les investissements ?

M. le Syndic : oui, il s'agit d'un taux indicatif

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit pour la création d'un aqueduc, ruisseau de Vauderens, est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic donne connaissance des investissements déjà votés et reportés sur 2021 :

Budget 2021 – investissements reportés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Mise en place du modèle de compte MCH2	60'000.00	0.00
Subventions d'investissement Centre scolaire	0.00	620'000.00
Aménagement places de jeux	42'371.35	0.00
Aménagements routiers, crédit d'étude	11'835.60	0.00
Réfection de routes et de chemins AF, étape 2	29'974.95	175'000.00
Réfection de routes et de chemins AF, étape 3	1'379'593.70	722'500.80

Réfection de canalisations : routes AF étape 2	10'100.00	0.00
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	506'522.45	594'515.00
Construction d'un collecteur route de Vauderens, Ursy	175'904.95	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	0.00
Réfection de canalisations : routes AF étape 3	177'941.50	99'400.00
Total en CHF	2'506'244.50	2'211'415.80

M. le Syndic récapitule les investissements 2021 votés :

Budget 2021 – récapitulation des investissements votés en CHF

Désignation	Charges	Produits
Crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 3	50'000.00	
Installation d'un ascenseur, bâtiment communal Ursy	200'000.00	
Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal Ursy	30'000.00	
Crédit d'étude pour la transformation de l'ancien bâtiment scolaire de Vuarmarens	30'000.00	
Création d'un aqueduc, ruisseau de Vauderens	40'000.00	
Total net	350'000.00	

Budget 2021 – récapitulation des investissements :

✓ Investissements reportés	CHF	294'828.70
✓ Investissement 2021 votés	CHF	350'000.00
Total	CHF	644'828.70

2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Mme Corinne Bosson, vice-présidente de la Commission financière.

« La Commission financière s'est réunie le 17 novembre dernier afin d'examiner le budget 2021 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés. En conclusion, la Commission financière invite les citoyennes et les citoyens présents, à approuver les budgets 2021 tels qu'ils ont été présentés ».

Discussion :

M. Gilbert Butty : le budget 2021 présente un déficit assez important. Il pense que celui-ci est certainement dû aux amortissements planifiés avec le système MCH2. Quels sont les montants ?

M. le Syndic : les amortissements planifiés s'élèvent à CHF 1'385'000.00 soit un peu supérieurs à l'ancien système. Il faut également prendre en compte l'augmentation de certaines charges (dans l'enseignement, la santé, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire) ainsi que la prudence dans l'estimation des recettes fiscales.

2.4 Approbation

Budget de fonctionnement 2021 : excédent de charges de CHF 847'145.50

Budget des investissements nets 2021 : total de CHF 644'828.70

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

✓ Les budgets de fonctionnement et des investissements 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Il remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale, au service technique et tout spécialement à Mme Sophie Progin, responsable du service des finances ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces budgets

2021. Le passage au MCH2 a demandé un investissement très important. La Commune d'Ursy est d'ailleurs prise comme référence pour l'introduction de ce nouveau modèle comptable. Notre responsable des Finances, Mme Sophie Progin a accompli un immense travail effectué avec compétence et sérieux.

3. Vente de l'ancien bâtiment scolaire d'Esmonts, parcelle 2116 RF

Avant de débiter la présentation de ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic demande à Mme Cendrine Dévaud et M. Baptiste Bosson de se récuser et de quitter la salle.

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal, pour la présentation de ce point à l'ordre du jour.

M. Patrice Conus explique que lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019, il a été décidé de vendre l'ancien bâtiment scolaire d'Esmonts. Cette parcelle d'une superficie de 1008 m² est actuellement en zone d'intérêt général. L'affectation de la parcelle sera modifiée lors de l'harmonisation du plan d'aménagement local et passera en zone centre village. Le bâtiment est protégé (degré de protection 2). A ce sujet, plusieurs discussions ont eu lieu entre le responsable du Service cantonal des biens culturels, la Commune et les futurs acquéreurs.

M. Patrice Conus relève que le bâtiment est vendu en l'état actuel. L'ancien local des pompiers ainsi que le hangar communal seront démolis afin de donner une ouverture sur la place de jeux. Le chauffage étant relié aux abris PCi, une étude devra être réalisée afin de chauffer les locaux communaux de manière indépendante. Cinq personnes ou promoteurs sont venus visiter ou se sont intéressés à ce bâtiment. Suite à cela, le Conseil communal a reçu trois offres écrites. La meilleure offre retenue par le Conseil communal est celle de Mme Cendrine Dévaud et M. Baptiste Bosson pour un montant de CHF 280'000.00. Lors de l'assemblée du 9 décembre 2019, M. le Syndic a informé que la parcelle où se trouve le hangar communal (art. 2115 RF) ne serait pas vendue. Après discussion avec les futurs acquéreurs, il a été décidé de proposer la création d'un DDP (droit distinct permanent) sur la partie du haut de cette parcelle et d'autoriser la démolition du hangar communal, aux frais des futurs acquéreurs.

M. le Syndic précise que cette vente est assortie de 2 conditions :

1. Octroi par les acheteurs d'une servitude pour permettre au bus scolaire de tourner sur la place devant le bâtiment
2. Octroi par la commune d'Ursy d'un DDP de 760 m², pour 39 ans au maximum, sur la parcelle RF 2115 selon plan.

Cette dernière condition signifie que les futurs propriétaires pourront bénéficier de la surface qui se trouve en-dessus des abris communaux. Sur cette surface seuls des aménagements sommaires pourront être effectués (cabanon de jardin, jeux, piscine non-enterrée par exemple). La rente annuelle d'un DDP se calcule ainsi : prix de terrain X la surface X 3 à 5 % d'intérêt. Dans le cas présent, il convient de déduire un montant pour la valeur de la servitude.

Le Conseil communal propose une rente nette annuelle de CHF 1'000.00 sur la durée du DDP.

M. le Syndic relève également que la mise à l'enquête d'un projet d'antenne 5G à Esmonts n'a pas influencé le montant de l'offre.

Discussion :

Mme Pascale Mottet : salue l'intérêt de citoyens de la commune pour l'acquisition de ce bâtiment. Toutefois, elle relève qu'ils pourraient le laisser tomber en ruine.

M. le Syndic : l'intention de Mme Dévaud et M. Bosson est de rénover et de transformer le bâtiment et non de le laisser tomber en ruine.

M. Alain Cotting : en 2019, une demande avait été faite pour éventuellement installer des WC publics dans les villages. Ne faut-il pas en tenir compte ?

M. le Syndic : nous en prenons note. Toutefois des éventuels WC publics ne seront pas installés sur la parcelle vendue.

Décision :

Est-ce que l'assemblée accepte la vente de l'ancien bâtiment scolaire d'Esmonts, parcelle 2116 RF, pour la somme de CHF 280'000.00 ainsi que l'octroi d'un DDP sur la parcelle 2115 RF (760 m2) d'une durée maximale de 39 ans avec une rente annuelle de CHF 1'000.00 ?

VOTE :	OUI	90	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

(Récusation : Mme Cendrine Dévaud et M. Baptiste Bosson)

- ✓ La vente de l'ancien bâtiment scolaire d'Esmonts, parcelle 2116 RF, pour la somme de CHF 280'000.00 ainsi que l'octroi d'un DDP sur la parcelle 2115 RF (760 m2) d'une durée maximale de 39 ans avec une rente annuelle de CHF 1'000.00, est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée à Mme Cendrine Dévaud qui remercie l'assemblée communale pour cette décision. Elle remercie également les autorités communales pour leur engagement. L'école d'Esmonts a une valeur particulière pour elle après y avoir enseigné durant 17 ans. « Cette vieille dame a beaucoup de charme, elle est un peu branlante mais elle trône fièrement au centre du beau village d'Esmonts. Nous avons un projet pour faire un lieu où il fera bon vivre. Il faudra notamment refaire le toit tout en préservant le clocher ».

M. le Syndic remercie Mme Dévaud pour son message.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)

M. le Syndic relève que pour les points 4, 5 et 6 du tractanda de l'assemblée, les documents étaient disponibles sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Les nouveaux statuts soumis pour approbation ne seront pas lus. Des explications sur les principaux éléments et/ou changements seront présentés.

L'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG) regroupe les communes de la Glâne-Sud (Ursy en partie), les communes d'Oron, de Maraçon et toutes les communes de la Veveyse sauf Châtel-St-Denis. Les principaux changements sont les suivants :

- toilettage général
- deux nouveaux articles concernant la commission financière (composition et attributions)
- nouvelle clé de répartition des charges d'exploitation et d'investissements
- limite d'endettement pour les investissements fixée à CHF 50'000'000.00

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 17 septembre 2020.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG) sont approuvés à l'unanimité.

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV)

M. le Syndic présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV). Il s'agit de :

- toilettage général

- trois nouveaux articles en relation avec le MCH2 : nomination d'une commission des finances (composition, prise de décision et attributions).

Les nouveaux statuts abrogent la version du 23 mai 2018.

Discussion :

M. Pierre Praz : les nouveaux statuts sont publiés sur le site internet de la Commune. Toutefois, il pense qu'il serait bien de présenter les différences par rapport aux anciens et nouveaux statuts également sur internet.

M. le Syndic : la remarque est tout à fait justifiée. Il sera procédé ainsi à l'avenir.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse (SLPP-GV) sont approuvés à l'unanimité.

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG)

M. le Syndic présente les principaux changements des nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG). Il s'agit de :

- Ajout de deux nouveaux buts en lien avec le développement régional et l'aménagement du territoire (PDRég) ;
- Délégation de compétences aux commissions Petite Enfance et Curatelles ;
- Nouvel article en relation avec le MCH2 : nomination d'une commission des finances et ses attributions ;
- Compétences au Comité de direction régies par le Règlement des finances ;
- Limite d'endettement pour les investissements fixée à CHF 500'000.00.

Les nouveaux statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués du 5 novembre 2020.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	92	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Les nouveaux statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG) sont approuvés à l'unanimité.

7. Divers

Informations du Conseil communal :

Fusion de communes ou redécoupage politique

Lors de la dernière assemblée, en septembre 2020, l'Assemblée communale a été informée des discussions avec la Commune de Montet-Glâne. Ces discussions ont été stoppées en raison de la pandémie. Depuis, plusieurs événements se sont passés :

- 12 octobre 2020 : réunion des syndics des 6 Communes de la Glâne-Sud (Auboranges, Chapelle, Ecublens, Montet, Rue et Ursy)
- 24 novembre 2020 : réunion des exécutifs des 6 Communes

Question :

Est-ce que les Conseils communaux des 6 communes sont d'accord de faire un sondage auprès de leur population en leur proposant la question suivante :

Soutenez-vous le projet d'étude qui vise à réunir en une seule, les Communes d'Auboranges, de Chapelle, d'Ecublens, de Montet, de Rue et d'Ursy ?

Avant la réunion du 24 novembre 2020, le Conseil communal d'Ursy n'était pas favorable à effectuer ce sondage. Pourquoi ?

- Depuis 2001, un grand chemin a été parcouru afin d'avoir une organisation efficace assurant des prestations de qualité à la population. Actuellement, l'organisation de la Commune d'Ursy est optimale et un décalage existe avec les autres communes ;
- La Commune d'Ursy a réalisé les principaux investissements en infrastructures (nouvelle école, remise à niveau de tout le réseau d'eau potable notamment) et les services à la population sont bons (administration permanente, service technique, exploitation) ;
- Le Conseil communal a toujours prôné que les fusions doivent être naturelles. C'est la raison pour laquelle, des discussions avec la Commune de Montet avaient été engagées ;
- Le Conseil communal a aussi le souci du respect du vœu de la population exprimé à plusieurs reprises en assemblée communale soit la fusion de toutes les communes couvrant le territoire de la Paroisse d'Ursy.

Lors de la discussion du 24 novembre dernier, le Conseil communal a finalement décidé de donner la possibilité à la population de s'exprimer sur cette question. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal d'Ursy informe l'assemblée qu'un sondage sera réalisé le 14 février 2021.

Prochaine assemblée communale : lundi 19 avril 2021.

Elections communales du 7 mars 2021 :

Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 25 janvier 2021 à 12.00 heures.

L'entrée en fonction du nouveau Conseil communal aura lieu le samedi 24 avril 2021.

M. le Syndic se recommande pour que ces élections se déroulent dans un bon climat et reste à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements ou questions.

M. le Syndic donne ensuite la parole à M. Philippe Demierre :

M. Philippe Demierre prend la parole ce soir pour éviter à M. le Syndic de devoir répondre aux questions de l'interpellation de M. Rainer Mohler déposée lors de la dernière assemblée communale suite à la mise à l'enquête publique d'une nouvelle installation de communication mobile, mât 22 mètres, 3 antennes, pour les technologies 3G, 4G et 5G à Esmonts, sur l'article 1053 RF dont M. Demierre est propriétaire.

M. Demierre a toujours cherché à agir dans l'intérêt de son village, de sa commune et de sa région. Ce sens de la responsabilité s'est encore accru de par ses fonctions politiques. Il est persuadé que la prospérité d'une commune repose sur la mise à disposition de ses citoyens et de ses entreprises d'infrastructures et de services de qualité et adaptés aux défis de notre temps.

Ce n'est qu'ainsi qu'une commune restera attrayante à l'avenir pour nos enfants et petits-enfants, mais aussi pour de nouveaux habitants ainsi que pour les entreprises permettant d'assurer encore longtemps notre prospérité et notre qualité de vie.

Dans les critères favorables à la prospérité d'une commune, il faut prendre en compte un réseau de télécommunications moderne et adapté à notre temps. Par cela, il pense à la fibre optique et aux antennes de télécommunications permettant à tous les opérateurs d'atteindre les ménages et les entreprises. Ces infrastructures modernes sont particulièrement utiles en cette période de crise où les processus économiques doivent être repensés afin de donner un nouvel élan à des entreprises productrices. Elles doivent aussi permettre aux habitants, aux jeunes, aux étudiants, aux agriculteurs, aux entrepreneurs ou aux retraités d'avoir accès à ce qui se fait de mieux en matière de progrès.

Le réseau de téléphonie mobile à Esmonts est lacunaire. Cela fait des années que de nombreux habitants s'en plaignent. Il y a eu plusieurs tentatives d'installer des antennes dans la région, toutes vouées à l'échec. C'est la raison pour laquelle il a accepté de mettre son terrain à disposition, afin de permettre enfin de combler cette lacune. Son but n'était nullement égoïste puisqu'il aurait pu se contenter à la limite du wi-fi calling, pour autant qu'il ne sorte pas de la maison. Mais cela n'aurait pas tout résolu. De plus, il avait promis de reverser le montant prévu pour la location de son terrain aux sociétés et aux activités bénévoles de la commune.

Il s'est toujours récusé lors des discussions sur ce sujet lors des séances de Conseil communal. Le Conseil a préavisé favorablement ce projet. Les autorités cantonales vont certainement en faire de même pour une bonne partie des installations de téléphonie mobile soumises actuellement à l'enquête publique, pour autant qu'elles respectent les normes fixées. Il relève aussi que la Préfecture de la Glâne a approuvé, dernièrement, deux projets d'antennes dans notre région, malgré des préavis communaux défavorables.

Vu l'opposition marquée d'une partie des habitants d'Esmonts contre le projet de Swisscom sur son terrain et contre sa personne, il a décidé d'ouvrir le jeu. En accord avec Swisscom, il est prêt à retirer ce projet pour permettre à l'opérateur téléphonique de chercher, avec l'aide des opposants, un site alternatif permettant de satisfaire la couverture téléphonique de la région. Avec son retrait, la Préfecture ne pourra plus accorder ce permis de construire.

Dans ces conditions, Swisscom devra poursuivre ses recherches d'un site plus adéquat à Esmonts ou dans les environs. S'il devait être démontré que la parcelle de M. Philippe Demierre était le seul endroit susceptible de satisfaire la couverture nécessaire et répond ainsi à un intérêt public prépondérant, Swisscom pourrait malgré tout obtenir le permis de construire et demander l'expropriation de la parcelle en question. M. Philippe Demierre tient à démontrer à l'assemblée le meccano juridique de cette mise à l'enquête. Depuis le printemps, il a cherché une solution alternative à cette installation au milieu du village, en accord avec Swisscom.

S'il a décidé de renoncer, c'est pour permettre à une autre solution de se dessiner, à laquelle personne n'a peut-être pensé.

En outre, il relève que la pression, exercée depuis plusieurs mois sur sa personne dans les médias sociaux, par des courriels envoyés à plusieurs personnes et aux autorités mettant en doute sa probité et la légalité de ses actions, a atteint des limites. Il envisage d'examiner l'engagement d'une procédure judiciaire pour diffamation, voire pour calomnie. Il estime qu'on n'a pas le droit de jouer avec la réputation d'une personne, même si on ne partage pas ses idées.

Il espère qu'avec cette décision de sa part, une solution pourra être trouvée pour la population d'Esmonts et des environs.

M. le Syndic : remercie M. Philippe Demierre pour son intervention qui confirme le retrait du projet mis à l'enquête. Cette décision appartient à M. Philippe Demierre, en sa qualité de propriétaire privé. Etant donnée que la demande de mise à l'enquête est retirée, pour le Conseil communal, le sujet est clos.

Discussion :

Mme Myriam Luisier : relève qu'une association a été constituée contre l'antenne 5G. Au nom de cette association un texte devait être lu ce soir en assemblée. En raison de l'annonce de M. Philippe Demierre, ce texte ne sera pas lu. Il faut relever que les $\frac{3}{4}$ de la population d'Esmonts était contre ce projet d'antenne. Mme Luisier remercie M. Demierre d'avoir retiré le projet.

Questions :

M. Thierry Ninaud constate que le parcours Vita devient dangereux. Plusieurs postes sont en mauvais état.

M. Régis Magnin informe que les parcours Vita sont soumis à des contrôles réguliers. A Ursy, des travaux sont nécessaires. Ces prochaines semaines, le secteur forestier du « Bois du Mont » va subir des coupes de bois assez importantes. Au terme de ces travaux le parcours Vita sera remis en état, y compris le canapé forestier.

M. Thierry Ninaud se pose des questions concernant la qualité de l'eau potable, plus spécialement concernant le chlorothalonil.

M. le Syndic mentionne que deux sources sont concernées par la présence de métabolites du chlorothalonil trop élevées. Actuellement, les ressources en eau sont mélangées. Il n'y a aucun risque pour la population qui peut continuer à boire l'eau potable. En effet, le dépassement de la limite de précaution n'est pas significatif d'un risque scientifiquement reconnu pour la santé.

Mme Lise Frey aimerait savoir ce qu'il en est de la parcelle qui se trouve à l'intersection de la Route de Bionnens et du Chemin de Savoie à Vauderens. Est-ce qu'un permis de construire a été délivré pour la construction d'une habitation sur cette parcelle ?

M. le Syndic : oui, un permis de construire a été délivré pour cette parcelle. Le Conseil communal est conscient que l'état de cette parcelle laisse à désirer. Le Conseil communal suit le dossier et est intervenu à maintes reprises. Le projet a été retardé car des oppositions ont dû être levées.

M. Claude Gavillet : sur le même sujet, il s'interroge sur la parcelle qui se trouve derrière la fromagerie d'Ursy.

M. le Syndic : le projet de construction sur cette parcelle avance lentement. Le Conseil communal est aussi conscient de la problématique et suit le dossier. La situation est identique pour l'autre parcelle voisine. Une discussion aura lieu prochainement.

M. Jean-Bernard Monney aimerait avoir des informations concernant la vente de l'ancienne école de Mossel.

M. le Syndic : plusieurs offres ont été déposées pour l'achat de ce bâtiment. Elles sont en cours d'analyse et le Conseil communal reviendra ultérieurement devant l'Assemblée communale.

M. Marcel Bischof : pourquoi la commune de Promasens ne fait pas partie de l'étude de fusion ?

M. le Syndic : le village de Promasens fait partie de la Commune de Rue.

M. Bernard Oberson, Vice-syndic, adresse un message de remerciement et de reconnaissance à M. le Syndic. Il relève ses qualités humaines et professionnelles mises au service de notre collectivité. Il a su apporter les changements nécessaires à ce que la Commune d'Ursy est aujourd'hui.

M. le Syndic remercie M. Bernard Oberson pour ses paroles.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette Assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est close à 22.25 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Conus

Marie-Claude Conus